Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **7 décembre 2026 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 5100, rue Sherbrooke Est, 8e étage, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2485, rue Théodore** – permettre une unité de stationnement en cour avant, conformément aux articles 4 et 5 du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-27010), et ce, malgré les dispositions des articles 566 et 568.5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275)

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560

FAIT À MONTRÉAL, CE 18E JOUR DE NOVEMBRE 2026

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc